

OFFRE D'EMPLOI



SAINTE-JULIE

JOURNALIER(-ÈRE) (VOIRIE)

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

Un milieu de travail dynamique !

Tu possèdes de grandes habiletés pour le travail manuel et tu souhaites travailler à l'extérieur ? Tu aimerais t'occuper de l'entretien des routes sur le territoire de Sainte-Julie ? À la Ville de Sainte-Julie, nous avons l'emploi idéal pour toi ! Au quotidien, tu t'occuperas de l'entretien des rues. Tu feras le colmatage des nids-de-poule, la réparation et la mise à niveau des regards. De plus, tu t'occuperas de l'entretien des fossés en collaboration avec des collègues motivés.

Travailler avec nous, c'est :

- Un horaire de travail de 37,5 heures par semaine, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 15 h 30 ;
- Un taux horaire de 30,43 \$, en plus de conditions de travail avantageuses incluant une assurance collective et un régime de retraite ;
- Trois semaines de vacances, sans compter les congés du temps des Fêtes ;
- Cinq (5) jours de congé mieux-être et cinq (5) jours de maladie ;
- Les vêtements et l'équipement de protection individuelle sont fournis ;
- Un programme d'aide aux employés et aux familles (PAEF) et service de télémédecine ;
- Plusieurs activités sociales et sportives entre collègues ;
- Une équipe sympathique et dynamique et des défis stimulants à relever !

Profil recherché :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent ;
- Minimum d'une (1) année d'expérience pertinente en entretien général et en réparation ;
- Permis de conduire valide (classe 3) ;
- Habiletés à travailler manuellement avec de petits outils ;
- Attestation de formation du cours de sécurité : Travaux publics et construction ;
- Capacité à utiliser différents équipements et machineries motorisés.

Le défi t'intéresse ? Fais-nous parvenir ta candidature en remplissant le [formulaire d'embauche](#) disponible en ligne sur notre site Web, au plus tard le **17 août 2025**.

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse. La Ville de Sainte-Julie s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. Si elles le désirent, les personnes handicapées peuvent recevoir de l'assistance dans le processus de présélection et de sélection. Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.